

Le 27 février 2014  
A Saint-Genis-Laval,

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 25 FÉVRIER 2014**

**PARTICIPANTS**

Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX, Michel MONNET, François VURPAS (à partir du point 9), Agnès JAGET, Maryse JOBERT-FIORE, Yves GAVault, Marie MICHAUD, Isabelle PICHERIT, Dominique DUBET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, André GRILLON, Étienne FILLOT, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Alain PANTAZIAN, Catherine ALBERT-PERROT, Gilles PEREYRON

**EXCUSÉS**

Brigitte FERRERO, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA, Christian ARNOUX

**ABSENTS**

**POUVOIRS**

Brigitte FERRERO à Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL à Marylène MILLET, Yves MOLINA à Étienne FILLOT, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

**M. le MAIRE :** « *En préambule de ce Conseil Municipal, je voudrais rendre hommage à notre collègue en mon nom personnel, mais au nom de tous les élus du Conseil Municipal, à notre ami Denis LAFAURE, qui était élu depuis 2008 au sein du Conseil Municipal, en charge du secteur des anciens combattants.*

*Un hommage en mon nom, mais en votre nom, pour souligner, comme vous tous, son investissement, sa rigueur et son engagement dans la mission qu'il remplissait en donnant le meilleur de lui-même. Et cela même quand son état de santé affectait ses capacités physiques. Il remplissait ses fonctions sans jamais se plaindre, et il y tenait.*

*Denis nous avait donné des émotions. Plusieurs fois touché par la maladie, mais se relevant avec pugnacité et volonté, il a malheureusement perdu ce dernier combat. Lui-même ancien combattant ayant servi la France en Algérie, il était reconnu et apprécié pour son engagement, sa solidarité et son sens aigu des valeurs républicaines. Homme peu disert, et toujours présent et, pourrait-on dire, doté d'un solide caractère, il avait la ténacité nécessaire pour faire aboutir les projets qui lui tenaient à cœur. Et je peux vous dire qu'en tant que Maire, j'en sais quelque chose.*

*Il avait aussi un grand sens de la vie municipale, de l'engagement municipal, et un vrai esprit d'équipe. Nous le regrettons déjà, nous le regretterons longtemps, il nous manquera. Je lui témoigne la reconnaissance de la ville pour son action au service des autres. A chaque manifestation du devoir de mémoire, je sais qu'il officiera à nos côtés, pour nous accompagner dans l'action qu'il avait entreprise. Denis LAFAURE sera assis toujours avec nous.*

*Nous témoignons à M<sup>me</sup> LAFAURE et à sa famille, ici présente, notre sympathie et notre soutien affectueux dans l'épreuve que vous avez traversée.*

*Je vous demande d'observer une minute de silence en mémoire de Denis LAFAURE. »*

*Une minute de silence est respectée par l'Assemblée.*

**M. le MAIRE :** « *Je vous remercie. »*

#### **1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Installation d'un nouveau conseiller municipal suite au décès de Monsieur Denis LAFAURE**  
*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Le conseil municipal ne comporte plus que 32 conseillers en exercice suite au décès de Monsieur Denis LAFAURE, intervenu le 20 janvier 2014.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L270 du Code Électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est Monsieur André GRILLON, il convient de procéder à son installation en qualité de conseiller municipal.

Considérant que conformément à l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus généralement selon les dispositions de l'article R2121-4, les adjoints prennent rang après le Maire dans l'ordre de leur nomination et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, il convient de mettre à jour le tableau du conseil municipal.

À ce jour, le tableau se présente donc comme suit :

	Nom	Prénom	Fonction	Titre
1	CRIMIER	Roland	Maire	
2	FERRERO	Brigitte	1 <sup>ère</sup> adjointe	Démocratie citoyenne, communication et animations événementielles
3	DARNE	Jean-Christian	2 <sup>ème</sup> adjoint	Sports
4	MILLET	Marylène	3 <sup>ème</sup> adjointe	Solidarité, séniors et handicap
5	ZACHARIE	Pierre	4 <sup>ème</sup> adjoint	Aménagements urbains, architecture et cadre de vie
6	CLEMENT	Jean-Paul	5 <sup>ème</sup> adjoint	Développement durable et prévention des risques naturels et technologiques
7	BONTOUX	Odette	6 <sup>ème</sup> adjoint	Emploi, formation, insertion et commerce
8	GONDET	Alain	7 <sup>ème</sup> adjoint	Habitat et urbanisme
9	DELAGOUTTE	Yves	8 <sup>ème</sup> adjoint	Enseignement
10	GUOUGUENI	Mohamed	9 <sup>ème</sup> adjoint	Jeunesse et Cohésion sociale

Le Conseil Municipal procède au vote :

### LE CONSEIL PREND ACTE

#### 2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 janvier 2014

**M. le MAIRE :** « Y a-t-il des observations, hormis la correction des propos qui ont été attribués à un autre conseiller ? C'était bien M. PEREYRON qui parlait, après M. MONNET. Cela a été corrigé dans le compte rendu officiel. »

**J-P CLEMENT :** « Page 12, concernant mon intervention, il y a une erreur, à la sixième ligne avant la fin de mon intervention. "Réforme mal lancée", c'est "mal pensée". "Mal lancée", cela ne veut rien dire.

Dans la ligne suivante, c'est "montré en exemple", il y a un oubli "en exemple". »

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

#### 3- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions 2013-125 à 2014 -005

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

### DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2013-125	Marché n° 13/25/01 Réhabilitation des terrasses du parc de Beauregard : réhabilitation du nymphée Agrément de deux sous-traitants	Le marché 13/25/01 relatif aux travaux de maçonnerie pour la réhabilitation du nymphée de Beauregard a été attribué à l'entreprise DELUERMOZ pour un montant de 49 000 € HT. Cette société déclare deux sous-traitants : l'entreprise de plomberie MANZANARES, pour un montant de 1 399,00 euros HT et l'entreprise d'électricité CALOGERO SCALZO pour un montant de 2 929.68 € HT. La Ville agréee ces deux sous-traitants en paiement direct.

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2013-126	Marché n° 13/42 Fourniture de livres et de documents sonores	Le marché 11/01 relatif à la fourniture de livres et de documents sonores arrive à son terme le 31 décembre 2013. Aussi une nouvelle consultation de 11 lots a été lancée. À l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir comme attributaire, la librairie RIVE GAUCHE pour le lot n° 1, la librairie DECITRE pour les lots n° 2 et 3, la librairie A PLEINE PAGE pour le lot n° 4, la librairie ATITRE D'AILE pour le lot n° 5, la librairie LA BANDE DESSINEE pour le lot n° 6, la société CVS pour les lots n° 7 et 11, la société GAM pour le lot n° 8, et de déclarer infructueux les lots n° 9 et 10.
2013-127	Travaux de menuiserie aux FLPA : procédure infructueuse	Dans un souci d'amélioration constante des bâtiments des FLPA, des travaux sont entrepris afin d'améliorer la consommation énergétique des bâtiments et la sécurité de ces derniers. Aussi une consultation a été lancée pour des travaux de menuiserie dans les deux FLPA. À l'issue du délai de consultation, aucune offre n'ayant été déposée, la procédure est déclarée infructueuse.
2013-128	Marché n° 13/44AS Installation d'un climatiseur/chauffage au FLPA Le Colombier	Le FLPA Le Colombier, dans un souci constant de modernisation et de recherche du confort de ses résidents, a souhaité acquérir une installation de climatiseur-chauffage pour sa salle de restaurant et son salon. Aussi une consultation en ce sens a été lancée. À l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société C.V.T.I comme attributaire de ce marché pour un montant de 21 211.50 € HT.
2013-129	Marché n° 13/45AS Changement du système d'appel malades/résidents au FLPA Le Colombier	Le système d'appel malades existant au FLPA Le Colombier étant devenu obsolète, il a été décidé, dans un souci de sécurité des résidents, de le changer. Aussi une consultation en ce sens a été lancée. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société MAGELAN comme attributaire de ce marché pour un montant de 15 280 € HT.
2013-130	Marché n° 13/39 Assurance Risques Statutaires de la Ville et du CCAS	Le marché 09/26 relatif aux assurances de la Ville et du CCAS de Saint-Genis-Laval arrive à son terme le 31 décembre 2013. Une consultation spécifique relative à l'assurance statutaire de la Ville et du CCAS a été lancée. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir comme attributaire de ce marché, la société APRIL pour un taux de 4.31% de la masse salariale.
2013-131	Marché n° 13/26 Étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement intérieur de « La Mouche » avenant n° 2 de prolongation	Par décision du 8 août 2013, le marché relatif à l'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement intérieur de la Mouche a été attribué à la société CULTURE PARTAGÉE. En raison de difficultés organisationnelles, les différentes phases de la mission ont pris du retard dans leur déroulement. Aussi un deuxième avenant de prolongation d'une durée de trois mois doit être passé afin de permettre une exécution de ce marché jusqu'au 31 mars 2014.

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2013-132	Convention d'utilisation et mise à disposition des locaux du lycée Descartes au LOU RUGBY	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le département, les régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée Descartes. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux au LOU RUGBY, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition de l'internat et de la salle de restaurant du 22 au 23 juin 2013 (convention reçue le 18 décembre 2013).
2013-133	Convention d'utilisation et de mise à disposition des locaux du lycée Descartes à l'OSGL RUGBY	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le département, les régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée Descartes. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition d'une salle de cours à l'OSGL RUGBY, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition des locaux sur une durée de dix-huit périodes (journées ou demi-journées) réparties au cours de l'année 2014.
2014-001	Avenant n°1 au marché n°13/10 relatif à la création d'un skate-park et d'une zone d'initiation à la sécurité routière	Le marché n°13/10 relatif à la création d'un skate-park et d'une zone d'initiation à la sécurité routière a été attribué pour son lot n°1 à la société E2S et pour son lot n°2 à l'entreprise ASTEN. La société E2S n'ayant pas réalisé certains travaux initialement prévus et l'entreprise ASTEN ayant quant à elle effectué des travaux supplémentaires après autorisation du pouvoir adjudicateur, il convient de conclure un avenant avec chacune de ces sociétés afin d'ajuster la montant de leur marché initial aux travaux réellement effectués.
2014-002	Marché n°13/43 Vérifications réglementaires périodiques des installations techniques des établissements municipaux recevant du public (ERP)	Une consultation a été organisée relative aux vérifications réglementaires périodiques des installations techniques des établissements publics municipaux recevant du public. Cette consultation comportait 7 lots. À l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société BUREAU VERITAS comme attributaire du lot n°1 "Installations électriques", la société BCM comme attributaire du lot n°2 "Installation de protection contre la foudre", la société APAVE comme attributaire du lot n°3 "Installations gaz", la société DSPI comme attributaire du lot n°4 "Alarmes incendie et trappes de désenfumage", la société TECHNIFEU comme attributaire du lot n°5 "Système de sécurité incendie" et la société CVTI comme attributaire du lot n°6 "Installations de cuisson, de ventilation et d'aération". Faute d'offre, le lot n°7 "portes automatiques et appareils de levage" est déclaré infructueux.

<b>NUMERO D'ORDRE</b>	<b>TITRE</b>	<b>OBJET</b>
2014-003	Marché n° 14/02 Maintenance périodique des portails, portillons et bornes d'accès	La maintenance périodique des portails, portillons et bornes d'accès était jusqu'à présent effectuée par le biais de consultations ponctuelles. Aussi une consultation globale a été lancée sur ce point. À l'issue de l'analyse des offres il est proposé de retenir la société MAPALY comme attributaire de ce marché pour un montant de 762 euros HT par an.
2014-004	Marché 11/61 Contrôle, entretien et maintenance des aires de jeux Avenant 1	Le marché 11/61 relatif au contrôle, à l'entretien et la maintenance de 16 aires de jeux, a été notifié à l'entreprise DIVERCITE le 26 décembre 2012 pour un montant de 4 920 euros HT annuel. La Ville ayant ajouté des modules de jeux supplémentaires et un parc de fitness au stade de Beauregard, la contraction d'un avenant s'impose. La plus-value s'élève à 1 856 euros HT.
2014-005	Marché n° 12/11 Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des terrasses de Beauregard	Le marché 12/11 de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des terrasses de Beauregard a été attribué au cabinet d'architecture HERVE BAZILE pour un taux de rémunération de 11.70 % du montant des travaux de la tranche ferme et de 12.70 % pour les travaux des tranches conditionnelles 1 et 2. Les travaux étant terminés, le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre doit être calculé et arrêté. Le montant des travaux étant inférieur à l'estimation de départ, puisque certains éléments de la mission du maître d'œuvre n'ayant pas été commandés, la Ville contracte l'avenant n° 2 au profit de M. Hervé BAZILE pour un montant de - 137.43 euros HT.

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES**

#### **4 - ESPACES PUBLICS**

**Abondement du Fonds d'Initiative Communale - Convention entre la Ville et la Communauté urbaine de Lyon**

*Rapporteur : Monsieur Pierre ZACHARIE*

Chaque année, la Communauté Urbaine de Lyon propose aux communes membres d'utiliser librement pour des travaux de voirie le Fonds d'Initiative Communale (F.I.C.).

En effet, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent à une commune membre d'une communauté urbaine de verser à cette dernière un fonds de concours de montant équivalent.

Aussi, depuis 2008, la Ville abonde le FIC communautaire. Comme les années précédentes, la Ville souhaite accompagner ces travaux par des interventions sur des opérations connexes à ceux qu'elle réalise dans une logique de cohérence d'aménagement.

Ainsi elle propose de compléter le FIC de 78 000 €.

En 2014, bien que le choix ne soit pas encore définitivement arrêté, les opérations suivantes sont envisagées :

- Création d'un plateau traversant avenue Charles de Gaulle au niveau du collège d'Aubarède;
- Création d'un plateau traversant chemin de la Citadelle;
- Reprise en enrobé des trottoirs parking public des Barolles;
- Création d'élément sécuritaire chemin des Platanes;
- Reprise du tapis au niveau du carrefour de la chapelle de Lorette;
- Mise en place d'un élément sécuritaire avenue des Pépinières.

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

##### **5 - FONCIER**

##### **Convention de servitude de passage de canalisation publique au Colombier**

*Rapporteur : Monsieur Pierre ZACHARIE*

La commune est propriétaire de la parcelle identifiée au cadastre section AZ n°23 située passage du Colombier à Saint-Genis-Laval, sur laquelle est édifiée la résidence pour personnes âgées « Le Colombier » et qui a été donnée à bail emphytéotique à SCIC Habitat par convention du 17 juillet 1975.

Par lettre du 2 décembre 2013, la communauté urbaine du Grand Lyon a sollicité la commune pour l'institution d'une servitude de passage de canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées à titre gratuit.

Ces canalisations auront une emprise d'une largeur de 3 mètres au maximum sur une longueur de 4 mètres. Il est également prévu de régulariser l'existence d'une canalisation d'eaux usées et pluviales pour une longueur de 105 mètres, ainsi que 5 cheminées de visite.

La communauté urbaine s'engage à remettre le terrain en l'état et à indemniser la commune de tous dommages qui pourraient survenir.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune,

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

##### **6 - CULTURE**

##### **Création d'un portail web et subvention pour la médiathèque**

*Rapporteur : Madame Agnès JAGET*

La ville de Saint-Genis-Laval a l'ambition de faire de la médiathèque un équipement moderne et innovant.

Depuis 3 ans, elle s'est engagée dans un nouveau projet culturel qui insiste sur la nécessité de suivre l'évolution des usages de la population, qui utilise de plus en plus de services numériques dans son quotidien.

Depuis juillet 2009, la médiathèque dispose d'un site internet proposant principalement l'accès à son catalogue (société PMB Services). Or ce dernier, assez figé dans sa présentation et ses fonctionnalités, ne permet pas de mettre en valeur la diversité de l'offre culturelle de la médiathèque.

Il apparaît donc opportun de faire évoluer le site actuel vers un portail web, pouvant offrir une véritable plus-value à la médiathèque en modernisant son image, tout en donnant accès à de nouveaux services à distance pour la population.

Sa mise en œuvre dès 2014 complètera ainsi le dispositif transitoire déployé pendant les travaux de rénovation de la médiathèque à savoir accueil du jeune public aux Barolles et le grand public à la Petite Maison des Champs selon un dispositif de guichet.

Ce portail web permettra l'accès à un ensemble de ressources internes : catalogue, infos pratiques, nouveautés, agenda, bibliothèque hors les murs, univers jeunesse, univers image et son ...

Il proposera également progressivement des ressources externes comme l'écoute musicale en streaming, le prêt de livres numériques, l'auto-formation en ligne ...

Le prêt du livre numérique est un service de livres dématérialisés qui permet aux usagers munis d'un mot de passe et d'un identifiant le téléchargement d'un livre numérique parmi un choix établi par les bibliothécaires.

En effet, comme une collection d'une médiathèque, un fonds de livres sera choisi par les professionnels.

Les bibliothécaires pourront définir le nombre de livres prêtés par connexion, la durée du prêt (service de prêt chronodégradable, c'est-à-dire qu'au bout d'une durée déterminée, le(s) livre(s) téléchargé(s) disparaît automatiquement du support numérique de l'abonné.

Les livres numériques sont lisibles en ligne sur plusieurs postes, téléchargeables sur ordinateur (PC et MAC), sur toutes les liseuses - à l'exception du Kindle d'Amazon -, sur iPad et sur tablette Android.

**T. MONNET :** « *Le 20 décembre 2012, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité pour la période 2013-2015 une convention intercommunale entre les médiathèques de Saint-Genis-Laval, Brignais et Oullins. Celle-ci intègre les modalités de fonctionnement, la complémentarité des fonds, la tarification entre les trois médiathèques. Dans l'article 5 de cette convention, concernant la consultation des fonds, il est indiqué qu'un projet de portail commun est à l'étude. La délibération présentée ne fait pas référence à cet engagement. Cette étude a-t-elle été réalisée ? Si oui, quelles en sont les conclusions ? Sinon, pourquoi aurait-elle été abandonnée ?*

*Dernière interrogation concernant le montant estimé du projet, de 5 000 €. Quelle est la subvention attendue de la DRAC ? Merci. »*

**F. TIRTIAUX :** « *Comme vous le disiez très justement, en 2012, il était question d'un portail commun. Ceci n'est pas du tout remis en cause par la délibération actuelle, puisque l'on parle d'un portail Web, qui ferait partie du site de notre médiathèque, c'est-à-dire qu'il y a le portail commun aux trois. Lorsque vous y aurez accès, vous aurez la possibilité d'aller directement sur notre médiathèque. C'est de là que vous pourrez accéder à une collection de livres numérisés. L'un n'empêche pas l'autre. Bien évidemment nous travaillons encore en concertation avec les médiathèques de Brignais et d'Oullins. Cela prendra tout son sens l'année prochaine de par le fait que la médiathèque va être fermée. Nous aurons encore un service d'accueil physique mais il sera plus réduit, et nos habitants seront bien évidemment invités à utiliser au maximum cette intercommunalité, qui existe depuis plus de vingt ans. Elle a énormément d'importance pour nous.*

*Pour ce qui est des livres numérisés : sachez que c'est vraiment un service qui est offert aux habitants dans la mesure où ils pourront les consulter depuis chez eux. Cela s'emprunte comme un livre normal, selon un délai bien déterminé. Après le délai écoulé, ils n'auront plus accès et ce sera remis à l'accès pour d'autres lecteurs. Cela offre, du coup, le gros avantage des livres numériques : non seulement cela est plus facilement transportable, mais en plus de cela, pour des personnes malvoyantes notamment, il y aura la possibilité d'agrandir les caractères et d'offrir un service bien attendu par nombre de nos lecteurs. »*

**T. MONNET :** « *Concernant la subvention ? »*

**F. TIRTIAUX :** « *Vis-à-vis de la DRAC, nous n'osons plus trop nous avancer sur un montant précis. Nous nous attendons à obtenir entre 20 % à 50 %, mais la DRAC n'a pas voulu nous donner de montant précis. Tout ce qui est numérique a toujours été mentionné parmi leurs*

*orientations principales. Nous espérons qu'ils s'y tiendront. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

## LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

### 7 - CULTURE

**Saison du spectacle vivant 2014/2015 - La Mouche et les Musiques de Beauregard, saison 3**

*Rapporteur : Madame Fabienne TIRTIAUX*

Depuis 2010, les grandes orientations politiques du spectacle vivant ont été redéfinies :

- **sortir des murs**, investir l'espace public. Mettre le spectacle vivant au cœur du territoire de la commune pour une valorisation du patrimoine naturel et bâti de la ville et ainsi travailler sur la mémoire des lieux en toutes saisons;
- **développer l'action culturelle sur le territoire**, et plus généralement ce qui crée du lien social, du sens commun, du débat citoyen, de la rencontre, autour de l'acte artistique, dans et hors les murs, et ainsi **diversifier et développer le public** par un travail de relations publiques accrues, et la programmation de la Journée au parc;
- **rendre la ville de Saint-Genis-Laval plus « rayonnante »** par la programmation de deux festivals « **Les musiques de Beauregard** » et « **Paroles, paroles** ».

Au cours de ces années, cette politique s'est développée autour de différentes actions :

- **la création et le développement des festivals Paroles, paroles et Les musiques de Beauregard** qui investissent la ville et permettent de toucher de nouveaux publics;
- **la mise en place d'un principe de compagnie associée sur 3 ans**, qui inscrit l'artiste au cœur de la cité, avec en septembre 2013, l'arrivée d'une nouvelle compagnie associée, la compagnie Cassandre;
- le développement de **l'action culturelle/relation aux publics** qui permet de travailler en profondeur avec les différents acteurs de la commune et la programmation de La journée au parc qui permet la rencontre entre une esthétique musicale complexe et un large public;
- **l'augmentation du nombre de séances de cinéma hebdomadaires, le développement des séances spécifiques** (cinés-débat, Croq'ciné, Nuit du cinéma, etc...) et la participation à des événements phares régionaux ou nationaux (festival Lumière, festival Télérama);
- un **travail sur l'accueil du public** : scénographie des espaces depuis 2010, sécurisation et optimisation des espaces amorcées cette année avec la société Culture Partagée, ainsi que sur la convivialité des relations artistes/publics/ professionnels;
- l'optimisation du **rayonnement des projets structurants**, par la mise en place de partenariats sur l'agglomération, la visibilité de la ville par les festivals mais surtout avec le nouveau nom, « La Mouche », à la rentrée 2013.

La saison 2014-2015 sera une année de consolidation du travail accompli ces dernières années, avec notamment :

- un travail de **fidélisation des publics du spectacle vivant**, avec l'avancement de la présentation de saison La Mouche au mois de juin, afin d'être sur le même calendrier que les grands théâtres de l'agglomération, mais également le lancement d'un travail d'étude et de réflexion sur la politique d'abonnement et tarifaire en 2014;
- la poursuite du travail de **diversification des publics du cinéma**, auprès de très jeunes (Croq'cinés), des lycéens (développement du projet « Ciné-club des jeunes » et de la Nuit du cinéma), des personnes âgées (mise en place de ciné-thés réguliers), des publics spécifiques sur un thème (ciné-débats);
- la finalisation de l'étude de programmation de l'évolution des espaces intérieurs et lieux d'accueil du public (sécurisation, confort de travail, convivialité);
- La relation entre les secteurs culturel/économique pour une synergie intelligente sur le territoire.

### LA PROGRAMMATION DE LA MOUCHE

Cette présentation se faisant trois mois plus tôt que les années précédentes, celle-ci n'est pas totalement finalisée. Il s'agira ici d'un canevas de la saison 2014-2015, sur des spectacles fermement sélectionnés.

- **Pluridisciplinaire, accueillant des formats très divers (petites et grandes formes), dans et hors les murs,**

Elle est pluridisciplinaire, avec la présence des différents arts de la scène : théâtre, musique, chanson, cirque, conte, danse, arts de la rue, marionnette ...

Elle s'intéresse aux écritures contemporaines (*Carbone 14, La Compagnie des spectres, Savoir enfin qui nous buvons ...*) sans oublier les classiques (*Le Misanthrope, Beaucoup de bruit pour rien*).

Elle accueille des créations récentes (*Carbone 14, L'envie de dormir est une odeur*).

Elle fait une place aux petites formes hors les murs (*Vu, Le petit cercle boiteux de mon imaginaire*).

Le « festival Paroles, paroles ... » est reconduit à travers la ville, avec toujours des temps d'échange et de débat.

- **Familiale, pour tous les âges**

Elle s'adresse au :

- tout public, intégrant des spectacles « familiaux » (*Le Repas, Vu, Le petit cercle boiteux ...*);
- jeune public, s'adressant à différentes tranches d'âges;
- scolaire s'adressant aux trois cycles de l'école primaire.

- **Régionale et rayonnante**

Elle prend soin d'accompagner la création régionale (*Carbone 14, L'envie de dormir est une odeur...*) et intègre des spectacles « locomotives » / têtes d'affiche attirant un large public (*Zabou Breitman ...*)

- **En réseau sur l'agglomération**

Elle s'inscrit dans les réseaux du territoire : Biennale de la danse (*Soweto's finest*), Réseau SOLE (*Le Repas*).

## **AUTOUR DES SPECTACLES**

- **Empreinte 14, projet d'action culturelle autour de Carbone 14**

La compagnie Cassandre, associée à La Mouche, va créer son prochain spectacle, Carbone 14 à La Mouche, en novembre 2014.

Autour de ce spectacle, elle va développer le projet Empreinte 14, un projet culturel participatif autour de la mémoire de la guerre 14-18 et de ses représentations. L'objet d'Empreinte 14 est de réaliser, avec les habitants de Saint-Genis-Laval, un documentaire qui trace le portrait poétique de la ville à travers le prisme de la mémoire de la première guerre mondiale.

Autour de ce projet devraient s'articuler, en fonction des financements, un atelier de théâtre, un atelier plastique et scénographique, la diffusion d'œuvres théâtrales sur le territoire, la création d'un atelier du spectateur ...

La compagnie Cassandre travaillera avec les partenaires suivants : Centre Social et Culturel des Barolles, Maison de quartier des Collonges, une école, collèges Giono et/ou D'Aubarède, Artag, Cada Adoma, Villa Mercedes, Club Saint-Genois de l'Amitié, ASPAL, Médiathèque ...

- **L'accompagnement à la création**

L'accompagnement à la création fait partie des missions pour lesquelles La Mouche reçoit un financement spécifique du Conseil Général du Rhône.

Le projet phare de la saison 2014-2015 est la création, à La Mouche, du spectacle *Carbone 14*, par la compagnie Cassandre. En amont de la création, la compagnie effectuera différentes périodes de travail sur le plateau.

La Mouche accueillera également le spectacle en création *L'envie de dormir est une odeur*, de Gérald Robert Tissot. Ce spectacle a été nourri par plusieurs rencontres entre Gérald Robert Tissot et Bruno Guiderdoni, directeur de l'Observatoire.

- **La fidélisation des publics**

Au-delà de la continuité du travail de relation aux publics développé depuis quatre ans, notamment auprès des établissements scolaires et associations de la commune, il semble aujourd'hui pertinent de travailler sur la fidélisation du public « habitué » de la structure et des abonnés.

C'est en ce sens qu'il a été décidé d'avancer la présentation de saison au mois de juin 2014 (au lieu de septembre). Cela permettant notamment aux abonnés de plusieurs équipements de pouvoir faire leurs choix parmi les spectacles de La Mouche à la même période que pour les autres théâtres de l'agglomération.

Il a également été créé un « Atelier du spectateur » proposant à un groupe de personnes volontaires de suivre la création de la création de Carbone 14 depuis les premiers écrits jusqu'à la réalisation du spectacle. Une suite sera donnée à cette expérience, dans le but de fidéliser un « noyau dur » autour du théâtre.

Enfin, nous amorcerons sur la saison une réflexion afin de faire évoluer la politique d'abonnement et tarifaire, enrichie par une étude auprès de nos publics et auprès de différents équipements culturels.

### LA PROGRAMMATION DES MUSIQUES DE BEAUREGARD, SAISON 3

Le festival présente une programmation finalisée, puisqu'il se déroule du 21 au 25 mai 2014.

#### **Les fourberies de Scapin de Molière, Cie Émilie Valantin**

Mise en marionnettes de grande taille

Mercredi 21 mai, Chapiteau au parc de Beauregard

**Toccatram**, Tram des Balkans et Violaine Cochard

World barock

Judi 22 mai, Chapiteau au parc de Beauregard

#### **Inspiration baroque, Louis Sclavis & Amarillis**

Jazz baroque

Vendredi 23 mai, Chapiteau au parc de Beauregard

#### **"Opéra en concert" - Henry Purcell, Jean-Luc Ho & Lucile Richardo**

Orgue et voix

Samedi 24 mai, l'Église de Saint-Genis-Laval

#### **La journée au parc - Gratuit**

Théâtre, marionnettes, entresorts, bal, expo musicale, contes, & casse-croûte ...

Dimanche 25 mai au Parc de Beauregard

### LES TARIFS

Les différentes catégories de tarifs restent inchangées par rapport à l'année précédente.

#### **PROPOSITION TARIFS LA MOUCHE ET MUSIQUES DE BEAUREGARD 2014 / 2015**

Reportages	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT
Carnets de Voyage	6,50 €	6 €
Abonnements 6 entrées	33 € (5,5 € la séance)	30 € (5 € la séance)

Spectacles tout public	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	TARIF - 18 ANS	ABONNEMENT (3 spectacles minimum)		
				Tarif normal	Tarif réduit	Tarif - 18 ans
Têtes d'affiche	23 €	18 €	10 €	18 €	15 €	9 €
Autres spectacles	16 €	13 €	9 €	13 €	10 €	7 €
Festival Paroles, paroles	8 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €	5,00 €	5,00 €
20 juin	Accès gratuit - présentation de saison					

Les tarifs spécifiques des spectacles en partenariat (Biennale de la Danse, réseau SOLE) n'étant pas encore fixés, ils seront votés ultérieurement.

	Tarif unique
Spectacles en représentations scolaires	4 € par élève gratuité pour les accompagnateurs*

	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	TARIF GROUPE	ABONNEMENT Normal	Réduit
Spectacles jeune public	8,00 €	6,50 €	5,00 €	6,50 €	5,00 €

**Tarif réduit** : étudiants, comités d'entreprises - achat par le CE -, groupe de 10 personnes minimum, + 60 ans, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, personnel municipal, détenteurs de la carte M"RA.

**\*Exonération** : invitations compagnies, professionnels de la programmation, bénéficiaires Culture pour tous, accompagnateurs scolaires sur la base de : 1 accompagnateur pour 8 enfants en maternelle et 1 accompagnateur pour 15 enfants en primaire. Accompagnateur supplémentaire : 4 euros.

Tarifs spécifiques	
partenaires	5 ou 9 € selon partenariat et tarifs initiaux
Stages théâtres	45,00 €

LES MUSIQUES DE BEAUREGARD, saison 3			
Du 21 au 25 mai 2014			
TARIFS			
	tout public		Collèges / lycées
	NORMAL	RÉDUIT	
par concert/spectacle	20 €	13 €	9 €
Pass 4 concerts	55 €	40 €	
Journée au parc	gratuit		

**M. le MAIRE** : « Merci, Madame TIRTIAUX, de nous avoir donné envie d'aller voir les différents spectacles, à La Mouche, dans le magnifique parc de Beauregard, et dans d'autres lieux de la commune.

Merci de cette présentation dynamique. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

#### 8 - HABITAT

Subvention à Grand Lyon Habitat pour la rénovation du 6 place Joffre

Rapporteur : Madame Marylène MILLET

GRAND LYON HABITAT a acquis deux logements au 6 place Joffre à Saint-Genis-Laval. Il s'agit d'un T4 et d'un T2. L'acquisition porte également sur des dépendances : grenier, cave, garage et buanderie extérieure, le tout représentant une surface habitable de 169 m<sup>2</sup>.

Le projet de réhabilitation consiste en une rénovation complète de ces deux logements actuellement en très mauvais état et en une restructuration avec la création de trois logements : un T1 bis de 45,2 m<sup>2</sup>, un T2 de 42,8 m<sup>2</sup> et un T3 de 81,1 m<sup>2</sup>.

Le plan de financement PLAI indique un prix de revient prévisionnel à 460 500 €. Il sera financé par :

- Un prêt PLAI pour 80 929 € et un prêt PLAI Foncier pour 112 660 € soit un total de 193 588 € représentant 42 %;
- Des fonds propres à hauteur de 181 943 € soit 40 %;
- Des subventions à hauteur de 84 968 € soit 18 % réparties de la façon suivante : 54 049 € de l'État + 5 919 € de la collectivité et 25 000 € du 1 % logement.

Le Grand Lyon a acquis ce bien pour un montant de 290 000 € et l'a cédé à bail à Grand Lyon Habitat avec un droit d'entrée de 122 342 €, soit une participation de la communauté urbaine s'élevant à 167 658 €.

La Ville est sollicitée pour une subvention de 5 919 € au titre des aides à la pierre pour le logement social. Ce montant sera déductible à N+2, du montant de la pénalité fiscale SRU.

Vu les articles L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Vu l'article 19-2 du Code des Caisses d'Épargne,

Vu la demande de GRAND LYON HABITAT en date du 22 janvier 2014,

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

#### **9 - MARCHÉS PUBLICS**

##### **Assurances de la Ville et du CCAS**

*Rapporteur : Madame Marie-Paule GAY*

Les assurances de la Ville et du CCAS de Saint-Genis-Laval sont depuis 2009 confiées à PNAS pour l'assurance responsabilité civile, à GROUPAMA pour la flotte automobiles et à SMACL pour les dommages aux biens.

Les contrats étant arrivés à échéance le 31 décembre 2013, il était nécessaire d'organiser une nouvelle consultation pour choisir de nouveaux prestataires. Afin de disposer d'un délai suffisant pour finaliser la procédure d'appel d'offres permettant le renouvellement du marché "assurances", il a été conclu dans les mêmes conditions de garanties que les contrats initiaux des avenants de prolongation de ces marchés jusqu'au 31 mars 2014 inclus.

Afin de réaliser des économies d'échelle et de faciliter la gestion de la procédure de passation de ces marchés, la Ville et le CCAS de Saint-Genis-Laval ont souhaité grouper leurs commandes en matière d'assurances en constituant un groupement de commandes. La convention a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Une consultation relative aux assurances de la Ville et du CCAS de Saint-Genis-Laval a donc été lancée. Cette dernière se décompose en 3 lots :

- Lot n° 1 : assurance responsabilité civile;
- Lot n° 2 : assurance flotte automobiles;
- Lot n° 3 : assurance dommages aux biens.

Compte tenu de l'estimation du montant des prestations, il a été convenu de lancer un appel d'offres ouvert (articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics) dont la procédure s'est déroulée comme suit :

▫ Une publicité a été envoyée au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 2 octobre 2013, publiée le 5 octobre 2013 (JOUE) et le 5 octobre 2013 (BOAMP);

- La date de remise des offres a été fixée le 18 novembre 2013 à 12 heures;
  - Le Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des enveloppes et à l'analyse des candidatures le 19 novembre 2013;
  - La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 février 2014 a agréé les trois candidatures reçues :
    - PNAS - AREAS -159 rue Faubourg Poissonnière 75009 PARIS;
    - SMACL - 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex;
    - GROUPAMA - 50 route de Saint Cyr 69009 LYON
- et a procédé à la vérification des pièces d'offres;
- Le Pouvoir Adjudicateur a présenté l'analyse suivante, selon les critères inscrits dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le Règlement de la Consultation, lors de la Commission d'Appel d'Offres du 4 février 2014.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- 1-Nature et étendue des garanties : 40%
- 2-Prix : 35%
- 3-Modalités et procédure de gestion des dossiers : 25%

#### Analyse du lot n° 1 :

Pour ce lot, les candidats devaient proposer une offre de base et deux options alternatives à l'offre de base afin de prendre en compte les différents montants de garanties demandés dans la consultation. Les candidats avaient la possibilité de proposer des montants de franchises sous forme de variante.

Une seule offre a été remise par le candidat PNAS.

Concernant la nature et l'étendue des garanties, le candidat PNAS répond au cahier des charges de la consultation tant pour les personnes, les activités que les événements garantis. Les exclusions figurant dans l'offre de PNAS (responsabilité personnelle des élus, risques liés à la navigation fluviale, les risques de guerre...) ne remettent pas en cause cette conformité.

S'agissant du critère du prix, il convient de rappeler que la prime est calculée selon un pourcentage appliqué au montant de la masse salariale. En ce qui concerne le choix entre la solution de base et les options alternatives, les montants de garantie précisés dans l'offre de base sont suffisants pour permettre d'assurer correctement la commune et le CCAS au regard de leur taille et de leurs besoins en cas de mise en cause de leur responsabilité civile. Aussi il est proposé de retenir l'offre de base, qui est également la plus intéressante en terme de taux.

Le candidat PNAS propose dans son offre de base un taux de 0,104% pour la Ville et de 0,08% pour le CCAS.

Concernant les modalités et les procédures de gestion des dossiers, PNAS propose de déclarer les sinistres par tous moyens mais ne propose pas de site internet permettant de déclarer directement les sinistres en ligne. Aucun interlocuteur privilégié n'est désigné. Cependant l'offre présente des équipes travaillant en binôme permettant ainsi un suivi des sinistres satisfaisant. Les délais de traitement proposés sont quant à eux très satisfaisants (délai de réponse à toute correspondance et demande de garantie nouvelle sous 48h), tout comme les délais de paiement (prise en charge directe des frais).

La Commission d'Appel d'Offres du 4 février 2014 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n° 1 du marché au candidat PNAS, selon le tableau synthétique ci-joint :

Offre	Nature et étendue des garanties /40	Prix /35	Gestion des dossiers /25	TOTAL	Classement
	35	35	20	90	1

### Analyse du lot n° 2 :

Pour ce lot, deux offres ont été déposées par les candidats GROUPAMA et SMACL.

Concernant la nature et l'étendue des garanties demandées, les deux offres sont conformes au cahier des charges. Cependant, bien que chacun des candidats couvrent l'ensemble des risques demandés, la candidat SMACL propose un meilleur niveau de garantie quant aux montants.

En matière de prix, l'offre tarifaire du candidat GROUPAMA est nettement plus avantageuse que celle présentée par la SMACL. S'agissant du choix entre l'offre de base et l'option n° 1 (Offre de base: assurer en tous risques les véhicules de moins de 4 ans; option n° 1: assurer en tous risques les véhicules de moins de 6 ans), le choix s'est porté sur l'option n° 1 visant à assurer en tous risques les véhicules de moins de six ans et le reste de la flotte automobile au tiers. En effet, l'option n° 1 est plus intéressante lorsqu'on met en perspective les montants moyens des indemnités versées par l'assureur pour la réparation de la carrosserie (environ 1400 €/ véhicule) et la faible différence de prix entre l'offre de base et l'option n° 1 (2604,20 € HT/an).

En matière de modalités et de procédure de gestion des dossiers, de manière générale, le candidat SMACL est plus performant. Il propose ainsi, à la différence de GROUPAMA, de déclarer les sinistres directement sur internet par le biais d'un service en ligne. Les délais de traitement sont ainsi plus courts. Par exemple, l'accusé de réception des déclarations de sinistre est immédiat pour la SMACL alors que GROUPAMA propose un délai de trois jours. Le délai d'indemnisation est également plus rapide pour la SMACL, à savoir une semaine pour la SMACL et quinze jours pour GROUPAMA. Toutefois, les délais proposés par GROUPAMA restent tout à fait satisfaisants et conformes au cahier des charges.

La Commission d'Appel d'Offres du 4 février 2014 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n° 2 du marché au candidat GROUPAMA, selon le tableau synthétique ci-joint :

Offre	Nature et étendue des garanties /40	Prix /35	Gestion des dossiers /25	TOTAL	Classement
Groupama	25	35	16	76	1
SMACL	35	0	23	60	2

### Analyse du lot n° 3 :

Pour ce lot, la Ville a demandé dans sa consultation d'être assurée pour l'ensemble de ses biens immobiliers, mobiliers, mobilier urbain sans franchise selon des montants de garanties prédéfinis et pour une liste d'évènements précis.

Une seule offre a été remise pour ce lot par le candidat SMACL.

Concernant la nature et l'étendue des garanties, l'offre est conforme au cahier des charges s'agissant du patrimoine et des évènements garantis.

Concernant le prix, le candidat SMACL propose dans son offre un prix de 0,48 euros HT du m<sup>2</sup> ce qui constitue un bon tarif au regard des prix du marché.

Concernant les modalités et les procédures de gestion des dossiers, la SMACL propose une gestion des dossiers de sinistre optimale en permettant de déclarer les sinistres directement en ligne, engendrant ainsi des délais d'accusé de réception et de traitement très courts. De plus, en matière d'indemnisation, la SMACL accepte de verser des acomptes pour les sinistres importants et s'engage à régler les indemnités principales acquises à l'assuré dans les deux jours à compter de la réception de la quittance de règlement régularisée.

La Commission d'Appel d'Offres du 4 février 2014 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n° 3 du marché au candidat SMACL, selon le tableau synthétique ci-joint :

Offre	Nature et Étendue des Garanties /40	Prix /35	Modalités de gestion des dossiers /25	TOTAL	Classement
SMACL	35	35	25	95	1

**G. PEREYRON :** « Cette délibération qui paraît anodine, parce que c'est une délibération simple sur le renouvellement du marché des assurances, est quand même surprenante quand vous regardez un peu le contenu. Il est surprenant de constater qu'une seule offre a été enregistrée pour le lot 1 : "Assurance responsabilité civile". Et pour le lot 3 "Assurance dommage aux biens". Qu'en est-il de la concurrence hautement affirmée, revendiquée dans le secteur des assurances ?

On peut dès lors s'interroger sur d'éventuelles pratiques occultes de partage de marchés entre les compagnies. Si le lot 2 "Assurance flotte automobile" a bien fait l'objet de deux offres, le prix proposé variant du simple au double pour Groupama et la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales, fait qu'en fin de compte, il n'y a eu qu'un choix par défaut. De fait, le choix par défaut s'est porté sur la reconduction des prestataires reconnus lors des précédents marchés, pour les mêmes lots. On ne peut pas vraiment penser qu'il y a eu une réponse réelle à un appel d'offres, du fait qu'il y a peu de réponses. On peut s'interroger quand même. »

(Arrivée de M. VURPAS et M<sup>me</sup> ALBERT-PERROT à 20h38)

**M. le MAIRE :** « Quelques éléments de réponse. Monsieur PEREYRON, on ne peut pas forcer les gens à répondre. Par ailleurs, le SMACL est une assurance spécialisée des collectivités territoriales qui couvre ces risques-là. Dans les offres et dans les qualités de services qui étaient rendus, la Ville était satisfaite des prestations de ces deux assureurs. Je ne peux que déplorer qu'il n'y ait pas eu plus de réponses. Toutefois, lorsque nous avons un appel d'offres qui n'obtient qu'une réponse : si la réponse nous convient on retient, si elle ne nous convient pas, on relance l'appel d'offres. Là, elle convenait en prestation, en qualité et en prix. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

### LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

#### 10 - FINANCES

#### Débat d'Orientations Budgétaires 2014

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Afin de débattre des choix qui seront faits lors du budget, le DOB pose les bases du contexte socio-économique et de la situation financière de la collectivité.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la collectivité.

Dans cette perspective, le document ci-après a été réalisé afin de servir de base aux échanges et expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur le budget 2014.

D'une manière générale pour les collectivités, l'année 2012 se résumait comme une année de « maintien de l'investissement malgré un repli de l'épargne brute ». En 2013, le constat pourrait être le même. L'environnement économique et social est similaire avec notamment une croissance atone et un marché du travail dégradé. Le nécessaire redressement des comptes publics est toujours d'actualité et les collectivités locales y sont plus que jamais associées. Mais où se positionne Saint-Genis-Laval dans ce contexte et ce constat d'ensemble ?

## I- LES ÉLÉMENTS NATIONAUX DE CONTEXTE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

### A- Les principaux indicateurs économiques

#### Produit Intérieur Brut

L'activité a légèrement reculé en France au troisième trimestre 2013 (-0,1%) après une timide reprise au second trimestre (+0,6%). Au quatrième trimestre, il croit de 0,3%.

Ainsi en moyenne annuelle, la croissance 2013 s'établit à 0,3%. Les prévisions de l'INSEE tablent cependant sur un léger ralentissement au premier trimestre 2014 (+0,2% par trimestre).

Le Projet de Loi de Finances 2014 est quant à lui construit sur une hypothèse de croissance de 0,9%.

#### Inflation

En moyenne annuelle, les prix à la consommation ont augmenté de 0,9% en 2013 après 2% en 2012. Hors tabac, la hausse des prix à la consommation est plus modérée encore (+0,7%).

Toutefois, les prix à la consommation d'énergie continuent d'augmenter, malgré une décélération conjoncturelle de cette augmentation en 2013. Les prix de l'électricité quant à eux, accélèrent nettement (+6,5% en 2013).

En 2014, l'inflation anticipée s'élèverait à + 1,3%, elle serait donc supérieure à 2013.

### B- Les prévisions pour les finances publiques en 2014

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2014 prévoit, contrairement à l'an dernier, que le rétablissement des comptes publics repose à hauteur de 80% sur la maîtrise de la dépense, soit une recherche d'économies de 15 milliards d'euros.

**Les collectivités locales seront plus que jamais associées à cet effort : leurs dotations diminueront de 1,5 milliards d'euros en 2014 et en 2015 après une période de gel sur les 3 dernières années.**

Les mesures d'effort de réduction des dépenses sont partagées entre les acteurs de la dépense publique : 6 milliards pour les administrations de sécurité sociale, 9 milliards pour l'État. Cet effort pour l'État se traduit par une réduction de ses dépenses de fonctionnement, d'investissement mais aussi par une baisse des concours versés. Et près de la moitié de cette réduction de concours concerne les collectivités à travers la baisse des dotations.

#### Réduction attendue des déficits publics

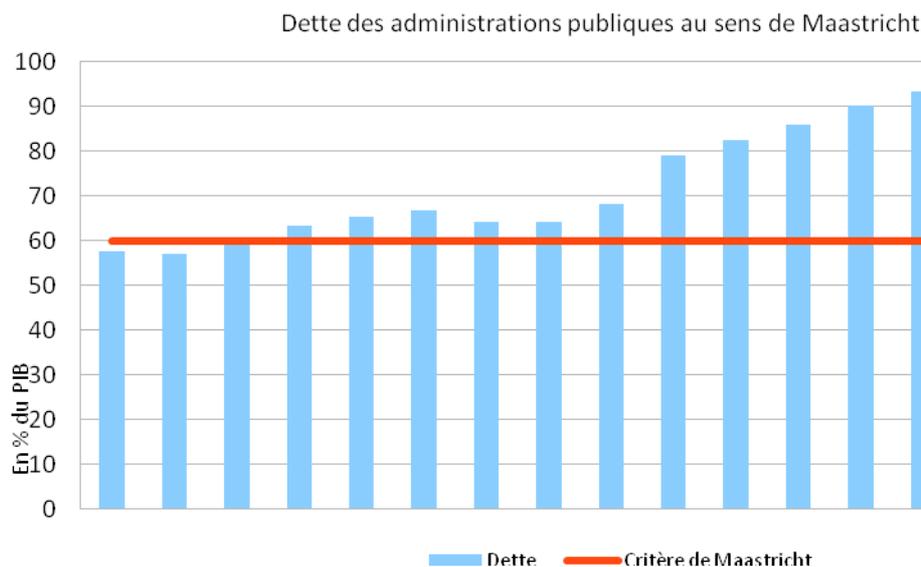
Le gouvernement estime le **déficit** de l'ensemble des administrations publiques en **2013 à 4,1% du PIB** et prévoit de repasser sous la limite des 3% fixés par Maastricht en 2015 comme le souligne les prévisions ci-dessous :

En % du PIB	2012	2013	2014	2015
Total administrations publiques	-4,80%	-4,10%	-3,60%	-2,80%
Administrations publiques centrales	-4,00%	-3,20%	-3,10%	-2,70%
Administration de sécurité sociale	-0,60%	-0,70%	-0,30%	-0,10%
Administrations publiques locales (APUL) *	-0,20%	-0,20%	-0,20%	0,00%

\* A noter que le déficit des administrations publiques correspond à un besoin de financement de la section d'investissement et non à un déficit de financement des charges courantes (contrairement aux autres niveaux d'administration) et que dans ces prévisions, le « déficit » des APUL est ramené à 0% à partir de 2015.

### Dette publique toujours sous surveillance

La dette publique atteindrait un point haut en 2014 en s'établissant à un peu plus de 2 000 milliards d'euros, soit 95,1% du PIB (en hausse de 1,7 points par rapport à 2013).



### C- Les mesures concernant les collectivités dans le Projet de Loi de Finances 2014 (PLF)

#### Dotations en baisse

Le PLF 2014 met en œuvre les dispositions prévues par le Pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013.

Ce dernier entend associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics et prévoit en conséquence la diminution de leurs dotations en provenance de l'État. **D'un montant de 1,5 milliards d'euros en 2014 et en 2015, cette réduction inédite portera sur la dotation globale de fonctionnement, en repli de 3,3% en 2014 (elle s'élève à 2,6M€ en 2013 pour Saint-Genis-Laval).**

La loi de finances 2014 restera donc comme celle qui a lancé un processus de baisse des dotations dont il est permis de penser, au vu de la situation de l'État et de ses engagements européens, que le cours ne s'arrêtera pas avant longtemps. En effet, au vu des prévisions de déficit 2013 dont les chiffres seront publiés en mars, le mécanisme de « correction automatique » devrait s'appliquer et contraindrait le gouvernement à annoncer aussitôt les mesures qu'il entend prendre pour corriger la trajectoire.

Et en vertu de la règle qui veut que les administrations publiques locales (qui représentent environ 20% de la dépense publique) contribuent à cette hauteur aux efforts, on peut imaginer qu'on leur demandera 10 milliards d'euros au cours des 3 années à venir.

Ainsi la baisse des concours de l'État pourrait voir son montant doubler en 2015 et la diminution pourrait s'élever à 3 milliards d'euros

Par ailleurs, afin que les collectivités ne compensent pas cette chute par un recours excessif à l'emprunt, un plafond d'endettement pourrait être défini, au-delà duquel les exécutifs se verraient interdire tout emprunt, ces derniers devant au contraire se désendetter.

### Prélèvements en hausse

La loi de finances met également en place des **ajustements du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** créé par la loi de finances 2011, qui augmentera de 210 millions d'euros en 2014 (soit une **hausse de 58%**). Ainsi, outre la prise en compte du revenu par habitant dans le prélèvement à 25 % (au lieu de 20%), le plafond de contribution au FPIC passera de 11 à 13 % des ressources fiscales. D'un montant de 65 024€ en 2013 pour Saint-Genis Laval, le prélèvement au titre de 2014 du FPIC s'élèverait à 102 738€.

Enfin, chaque année, la loi de finances fixe le **taux de revalorisation des bases de fiscalité locale**, cette année, la revalorisation sera de 0,9% pour tenir compte de l'inflation intervenue sur 2013.

### D- Autres mesures

#### TVA en hausse et FCTVA non réévalué

Les collectivités sont également impactées cette année par la **hausse de la TVA au 1<sup>er</sup>-janvier 2014** (de 19,6% à 20% pour la majorité des dépenses, et de 7% à 10% pour les travaux de rénovation de logements). Il est important de rappeler à ce titre que, contrairement aux entreprises privées, la Ville ne peut pas récupérer la TVA payée sur ses achats de la section de fonctionnement, c'est à dire sur environ 5,6M€. Toutefois, l'État a mis en place une aide aux collectivités en matière d'investissement : le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

#### **Le FCTVA**

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis.

Cependant, comme le souligne cette définition, le taux du FCTVA est forfaitaire, il s'élève à 15,482% des dépenses éligibles, soit uniquement des dépenses d'investissement.

Et malgré la **hausse de la TVA, le taux du FCTVA n'est pas réévalué** cette année, accroissant ainsi le delta restant à la charge des collectivités. L'impact s'élèverait à une absence de recette de l'ordre de 15k€.

#### TFCE prochainement supprimée

Une autre disposition, votée en loi de finances rectificative et plus discrète, touchera les budgets communaux à partir de 2015 : la **perception de la taxe communale sur les fournitures d'électricité** (TFCE) par le concédant électrique. Ces recettes, qui représentent tout de même près de 400k€ pour notre collectivité, seraient donc directement perçues par la Métropole, avec un reversement possible aux communes, mais plafonné à 50%.

#### Prélèvement SRU modifié

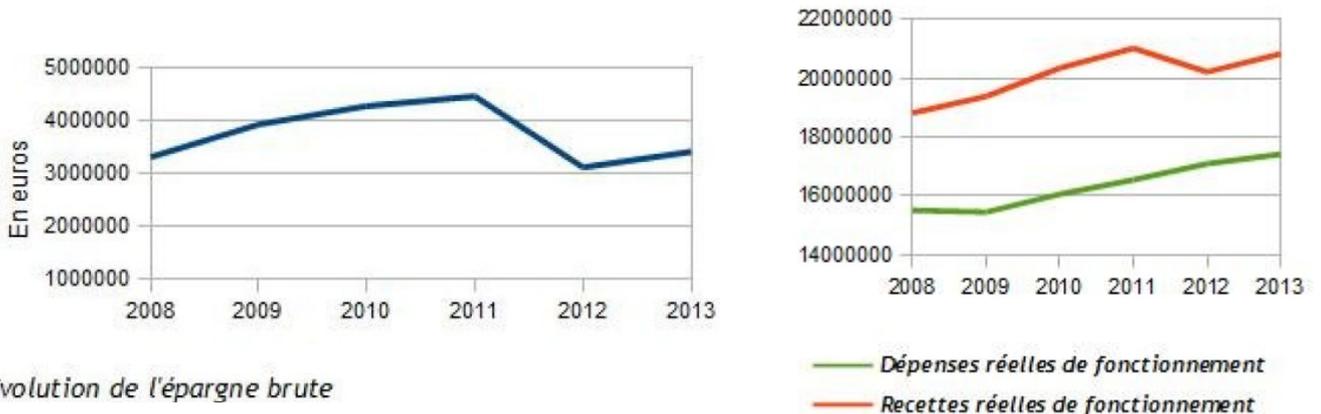
Enfin, un autre élément réglementaire va fortement impacter le budget 2014 : la loi « Dufflot » du 18 janvier 2013 et son décret d'application. En effet, désormais les obligations minimum de construction de logements sociaux sont portées à 25% (au lieu de 20%) et la **pénalité** encourue par la collectivité pourrait augmenter au minima de 168k€ en 2014 (par rapport à 2013).

## II- LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

### A - La section de fonctionnement

Les principales tendances sur les finances locales en 2013 prolongent le schéma atypique de 2012, à savoir la conjugaison d'une baisse de l'épargne brute et d'une hausse des investissements, un peu plus limitée cette dernière année, avec pour conséquence un recours à l'emprunt un peu plus faible aussi.

Si, en 2012 Saint-Genis Laval a effectivement suivi ce schéma avec une forte contraction de l'épargne brute (cf. schéma ci-dessous), la collectivité a pris les mesures pour enrayer ce repli et ainsi atténuer en 2013 l'effet de ciseau qui se dessinait dès 2011 :



Évolution de l'épargne brute

#### Dépenses maîtrisées

Une analyse plus précise des dépenses de fonctionnement indique en effet que les charges de gestion courante ont été contenues en 2013, après une hausse de l'ordre de 4 à 5% en 2010 et 2011 due à de nouveaux services mis en place : organisation de la Biennale de la Danse, nouvelle offre jeunesse sur le secteur des Collonges, offre de services séjours et sport été pour tous, navette 79 du plateau des Barolles, nouvelle offre culturelle (...). En 2013, les efforts de rationalisation, de mutualisation et de recherche d'économies ont cependant porté leurs fruits puisque les services offerts ont été maintenus, d'autres ont même été développés mais avec une augmentation mesurée : + 1,09% en 2012 et 1,62% en 2013.

La masse salariale a également été fortement maîtrisée en 2013 avec une augmentation de 1,33% uniquement, malgré l'augmentation du SMIC et des taux de cotisation (CNRACL, CNFPT). En 2014, d'autres évolutions réglementaires viendront impacter ce poste : évolution obligatoire de la grille indiciaire des catégories B et C, nouvelle réévaluation du coût horaire du SMIC (+ 0,10€), augmentation des cotisations URSSAF (allocation et contribution solidarité), cotisation retraite CNRACL (+1,55%) et IRCANTEC.

Quant aux frais financiers, même s'ils ré-augmentent depuis 2011 (en moyenne +14,5% par an en 2012 et en 2013), le désendettement opéré jusqu'en 2010 a permis à la collectivité de pouvoir réemprunter sans alourdir la charge de sa dette en fonctionnement. En outre, elle a également pu bénéficier de taux plus bas, dans un contexte d'accès au crédit plus favorable en 2013.

Aussi le recours à l'emprunt doit rester mesuré afin de ne pas obérer les marges de manœuvre à venir tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ainsi, le pari de maîtriser les dépenses totales de fonctionnement en 2013 a été tenu avec une évolution de 1,90%.

#### Recettes soumises à la conjoncture

Côté recettes, la stabilité des dotations de l'État a pu être compensée cette année par une dynamique des bases de fiscalité directe (+1,77% d'évolution physique des bases). De la même façon, certaines recettes de fiscalité indirecte ont connu une augmentation plus importante que prévue tels les droits de mutations qui affichent une hausse de 14% cette année. Malgré

un montant 2013 dans la moyenne des 5 dernières années, le décalage d'encaissement de cette recette et l'absence de lisibilité quant à son rythme engendrent toutefois de grosses variations d'un exercice à un autre.

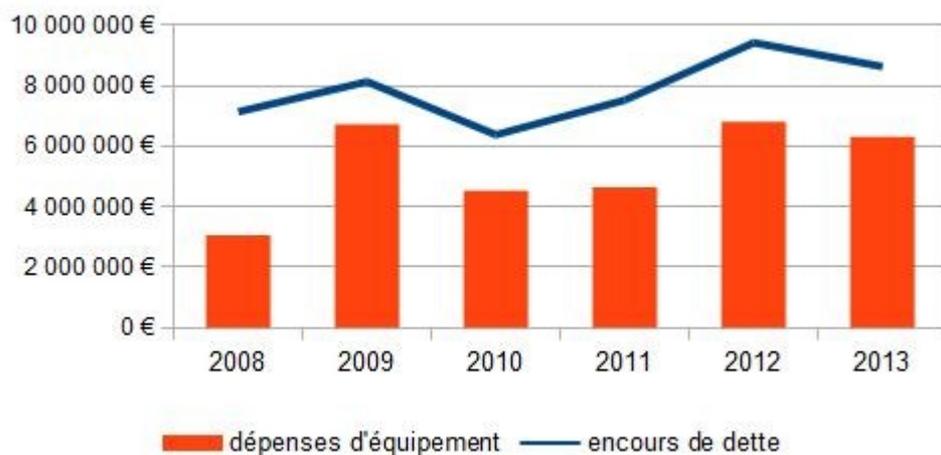
En conséquence, tout en maintenant une stabilité des taux de fiscalité, les recettes de fonctionnement évoluent, pour des raisons essentiellement conjoncturelles, de 3% en 2013, permettant ainsi à la commune de redresser son épargne brute contrairement à d'autres collectivités cette année et de pouvoir poursuivre une politique d'investissement sans recours excessif et risqué à l'emprunt.

### **B- L'endettement et niveau d'investissement**

L'analyse de l'encours de dette de la collectivité sur ces dernières années fait apparaître un désendettement en 2010 et un ré-endettement progressif les années suivantes. La courbe ci-dessous souligne dès lors le parallélisme entre endettement de la commune et niveau d'équipement offert chaque année.

L'encours de dette par habitant est par ailleurs toujours contenu puisqu'il oscille entre 300€ et 450€ par habitant depuis 2008, alors que la moyenne des collectivités de même strate est supérieure à 1000€ sur cette même période.

La capacité de désendettement de la ville se situe à 2,5 en 2013, ce qui signifie qu'il faudrait deux années et demi à la collectivité pour amortir la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement. Cette situation est saine et souligne que la ville préserve les générations à venir des dépenses qu'elle réalise.



### **III- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014**

Au vu du contexte économique ci-précédemment décrit et des incertitudes pesant sur l'avenir des finances locales, l'équipe municipale propose trois grandes orientations pour le budget 2014 : la stabilité des taux de fiscalité, le maintien de l'autofinancement et une politique d'investissement encore dynamique correspondant aux projets initiés.

#### **La fiscalité directe**

La principale recette de fonctionnement de la commune est constituée de la fiscalité directe locale, qui représente 54% des recettes. Dans l'hypothèse d'une stabilisation des taux de fiscalité cette année encore, les évolutions de recettes ne seront donc liées qu'à l'évolution des bases.

Cette évolution est due d'une part à la revalorisation des bases votée chaque année en loi de finances et qui s'établit pour 2014 à 0,9%, soit un taux en deçà de des dernières années (1,5 à 1,8%), d'autre part à la croissance enregistrée sur le territoire. Cette dernière n'est toutefois pas encore connue pour 2014.

### L'autofinancement

L'autofinancement, ou épargne brute, est au centre de l'analyse financière comme évoqué précédemment. C'est un indicateur important de l'analyse de la solvabilité de la commune et de sa capacité d'investissement. Il exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette (obligation) et pour investir.

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) des communes s'élève en moyenne à 16,5% en 2012 (source DGFIP). Pour Saint-Genis-Laval, il est de 15,4% en 2012 et serait de 16,4% en 2013. Maintenir ce cap est une des orientations proposées pour 2014.

### La politique d'investissement

Avec une moyenne annuelle de 5,3M€ depuis 2008, soutenir l'investissement est depuis plusieurs années une des orientations majeures de la collectivité. Se doter des moyens permettant de poursuivre cette dynamique en 2014 sera une priorité. De nombreux projets sont dorénavant initiés afin notamment d'offrir aux Saint-Genois de nouveaux équipements : une Médiathèque réhabilitée, plus moderne, une maison de quartier adaptée à la nouvelle offre de services proposée sur le quartier des Collonges, l'installation de la PM en centre ville pour une meilleure visibilité et proximité.

**En conclusion, l'analyse financière de la commune souligne une certaine solidité, affirmée au fil des derniers exercices. Dans une période économiquement difficile, la ville a su faire preuve d'anticipation et de réactivité qui la préserve d'une situation qui mettrait en péril ses finances à long terme, tout en conservant une politique de solidarité et d'investissement dynamique. Cependant, la loi de finances 2014 et l'ensemble des mesures détaillées en première partie incitent à encore plus de mesure et de réflexion pour l'avenir. Pour la première année (qui ne sera pas la dernière), les dotations afficheront clairement une diminution, certaines recettes changeront de bénéficiaire (au détriment de la ville), les mécanismes de péréquation monteront en charge, les dépenses augmenteront mécaniquement sous l'effet de la hausse de TVA, d'autres seront impactées du fait de réformes (rythmes scolaires...).**

**C'est donc dans ce contexte toujours plus contraint pour les collectivités que le budget 2014 devra être réfléchi et construit.**

**Et c'est pour accompagner les Saint-Genois et l'activité économique sans toutefois obérer l'avenir des finances communales que trois grandes orientations sont proposées pour 2014 : stabilité des taux de fiscalité, maintien de l'autofinancement et politique d'investissement dynamique.**

**M. le MAIRE :** « Très bien. Merci d'avoir fait ce résumé condensé du texte de la délibération qui est un peu plus étoffé, mais qui donne l'essentiel du cadrage budgétaire à venir, pour le budget 2014. Comme cela a été dit, c'est un débat d'orientations budgétaires, qui est sans vote.

*J'ouvre le débat pour ceux qui souhaitent intervenir, sur la base des éléments qui vous ont été proposés et qui reprennent le contexte à la fois national, et plus local, concernant directement notre ville. »*

**C. PRINCE :** « A la lecture de ce projet de délibération, force est de constater que l'on ne nous apprend rien de plus que ce que l'on savait déjà. A savoir : un contexte national pessimiste, contraignant à l'avenir les collectivités à des économies budgétaires drastiques. Et un contexte local baigné dans un faux optimisme, comme si à Saint-Genis-Laval, tout allait dans le meilleur des mondes. Excès de confiance, sans doute. Mais si l'on se fie au palmarès des communes du Rhône les mieux gérées - source CANOL et Tribune de Lyon, publié le 30 janvier dernier pour la période 2007-2012 - classement réalisé en fonction de 15 critères sur le niveau et l'évolution des dépenses : la dette, la capacité d'investissement et la fiscalité, Saint-Genis-Laval atteint à peine la moyenne avec 10,1/20. Loin derrière Villefranche-sur-Saône, Sainte-Foy-lès-Lyon, Meyzieu et Écully, dans la même catégorie de population. Que l'on ne nous dise pas que l'on fait dire n'importe quoi aux chiffres. Je vous rappellerai un autre classement sans appel, celui de Lyon Capital en juin dernier, dans lequel

notre commune arrive 53°/66° en matière d'attractivité territoriale et économique.

Comme vous l'a fait souvent remarquer M. ARNOUX, il va falloir faire mieux, si ce n'est tout autant, avec moins. Dans ce projet, vous garantissez ne pas augmenter la fiscalité, maintenir l'autofinancement et la politique d'investissement. Mais, Monsieur CRIMIER, jusqu'à preuve du contraire, vous n'êtes pas magicien. Quels seront donc vos axes de réduction des dépenses ? Les subventions versées aux associations, les frais de fonctionnement de notre collectivité, les indemnités des élus et avantages en nature, que sais-je ? Trois points interrogent plus particulièrement nos concitoyens, et j'insisterai sur ces trois points :

- le meilleur suivi des prestations en nature, accordées aux associations. Je rappellerai que dans le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes datant de juin 2010 vous reconnaissiez, je vous cite "Que les relations avec certaines associations mériteraient d'être formalisées". C'est ce que nous n'avons cessé de demander, nous élus de l'opposition, en six ans de mandature : transparence et équité dans l'attribution des subventions aux associations ;
- l'impact sur le long terme pour la collectivité de la construction de la gendarmerie, si la commune devait passer en "zone police", ce qui est fort probable ;
- le coût de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Allez-vous, comme votre ami Gérard COLLOMB, demander une somme forfaitaire par an et par enfant aux familles ?

Pour clore, il est de notre devoir de nous interroger sur les raisons pour lesquelles les français n'ont plus confiance en la classe politique. Neuf Français sur dix - sondage récent, significatif, au vu des personnes interrogées - témoignent d'une méfiance envers ceux qui nous gouvernent.

Au niveau local, nous devons faire en sorte que la gouvernance d'une commune soit exemplaire, en adoptant de nouvelles modalités d'actions et de prises de décision : plus participatives, plus partenariales, plus transparentes et plus interactives. C'est à ce prix que l'on pourra créer une véritable dynamique locale de l'intérêt général. Et retrouver compréhension et estime, réciproque entre le monde politique dont nous sommes les très modestes représentants, et la société civile.

Puisqu'une mandature touche à sa fin, je souhaite abnégation, humilité et tolérance aux futurs élus. Et remercie chaleureusement les hommes et femmes de l'ombre ici présents, mais bien évidemment tous les fonctionnaires, tous les employés municipaux, pour leur professionnalisme et leur sens de l'intérêt général. Merci vraiment, transmettez tous mes remerciements, parce que le travail, sincèrement, c'est vous qui le faites. Merci de votre attention. »

**A. PANTAZIAN :** « Nous voulons tout d'abord revenir sur le contexte général que vous avez développé dans votre présentation, revenir aux causes de la crise qui persiste depuis 2008 et non seulement se contenter d'en subir et gérer les conséquences pour les collectivités territoriales et les populations.

Cette crise résulte - faut-il le rappeler - de la crise bancaire, conséquence d'une dérégulation et libéralisation effrénée du système financier et d'une mondialisation débridée. Aujourd'hui, elle se traduit toujours par une crise économique et sociale profonde au niveau de l'Europe. L'accroissement exponentiel des inégalités, la montée dramatique du chômage, de la précarité et de la pauvreté, pour des millions d'individus. La politique d'austérité imposée par le FMI (Fonds Monétaire Internationale), la Banque Centrale européenne et la Commission européenne à de nombreux pays européens, conduit à l'impasse. Au-delà des ravages sociaux, elle les entraîne dans une spirale dépressive sans fin, due à des mesures complexifiées.

Le démantèlement des acquis sociaux, la concurrence exacerbée de « tous contre tous », l'absence de perspective mobilisatrice pour construire ensemble un avenir commun partagé conduisent au repli sur soi, à la montée des nationalismes et des extrémismes, rappelant les prémices des années les plus sombres du 20<sup>e</sup> siècle. Et nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude quant à leur traduction dans les urnes, lors des prochaines élections européennes.

Grâce à notre État providence dont certains - le MEDEF aujourd'hui, l'UMP demain si elle revient au pouvoir - ont pour objectif déclaré la libéralisation et le démantèlement, grâce aux amortisseurs sociaux : la Sécurité Sociale, les retraites, l'Assurance chômage, notre pays échappe globalement à ces situations délétères et reste pour l'instant tout juste épargné par la récession.

Si la dette de la France a augmenté significativement depuis 2007, c'est d'abord la conséquence de la dette privée vers la dette publique, pour sauver le système bancaire. Elle est due aussi aux réductions d'impôts pratiquées par la Droite au pouvoir pendant dix ans. Si

on appliquait aujourd'hui les mêmes taux d'imposition qu'en l'an 2000, la dette publique serait réduite de près de 30 % du PIB. Cette dette est aussi la conséquence des niches fiscales et sociales, de la fraude et d'évasion fiscale. Perte annuelle de recette estimée à 50 milliards d'euros. Même si des efforts sont faits par le gouvernement pour lutter contre cette délinquance financière, il n'en demeure pas moins que le lobby de la finance reste le maître du jeu. Les paradis fiscaux existent toujours, des centaines de milliards d'euros d'actifs français y sont camouflés, échappant ainsi à toute imposition.

Une grande banque internationale, la BNP Paribas, la Société Générale, le Crédit Agricole, etc., et nos multinationales du CAC40 continuent de posséder des centaines de filiales dans ces territoires occultes, et jouent de tout leur poids pour minimiser la taxe sur les transactions financières qui devraient devenir opérationnelles prochainement au niveau européen. Et sans vergogne, elles affichent à nouveau leurs milliards de profits annuels, et ont distribué environ 45 milliards d'euros de dividendes en 2013.

D'autre part, dans le débat actuel sur la compétitivité, seul le travail est mis en exergue, ignorant les autres facteurs : la formation, les investissements, la qualité des produits. Il est uniquement considéré comme un coût, et non comme le seul producteur de richesse. Le coût du capital, près de 300 milliards d'euros de dividendes et de frais financiers annuels est mis sous le boisseau. On devrait aussi s'interroger sur l'efficacité de l'allègement des charges sociales sur les bas salaires, sans distinguo de situation des entreprises. Cette disposition, qui représente environ 22 milliards d'euros par an, a-t-elle depuis des années contribué au développement de l'activité des entreprises et de l'emploi ?

Il en est de même du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) à hauteur de 6 % de la masse salariale, plafonnée à 2,5 SMIC. Il est accessible à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, leur exposition ou non à la concurrence internationale. Et que dire des modalités et conséquences du pacte de responsabilités en cours d'élaboration, qui propose de nouvelles suppressions de charges aux entreprises (allocations familiales) dont le patronat refuse toute contrepartie ou engagement sur l'emploi.

En 2013, la crise sociale s'est donc amplifiée dans notre pays : explosion de la pauvreté, de la précarité, du chômage, des inégalités. Le nombre de familles et de personnes seules, de jeunes en situation de détresse et de grande pauvreté explose. En même temps, les revenus des plus riches (les rentiers) poursuivent leur progression. La France est championne d'Europe du nombre de millionnaires en euros : 2,3 millions en 2011, et décroche la médaille de bronze au niveau mondial.

La dette des collectivités territoriales représente environ 10 % de la dette publique, qui s'élève à 90 % du PIB. Rappelons qu'elle est due exclusivement à des dépenses d'investissement, représentant près de 70 % de l'investissement public. Les dépenses des seules communes de plus de 10 000 habitants s'élevaient à 70,6 milliards d'euros en 2011. Montant important, destiné au service public de proximité, au maintien de la cohésion sociale et de l'activité économique. Assurer la cohésion nationale, ainsi que l'aménagement et la solidarité entre les territoires par les services publics en particulier, sont des missions fondamentales de l'État. Compte tenu du contexte national et des contraintes européennes, ces missions nécessitent un effort partagé, à la mesure des possibilités et des moyens de chacun : entreprises, collectivités, et particuliers.

Pour cela, une réforme fiscale profonde demeure indispensable, et reste encore à mettre en œuvre. Elle devrait simplifier un système devenu illisible, régressif, et assurer la progressivité des contributions en fonction des moyens de chacun. Après celle de 2013, la loi de finances 2014 propose quelques avancées dans ce sens. Ainsi, les efforts de solidarité financière entre collectivités par l'intermédiaire du Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) semblent justifiés pour réduire les inégalités entre territoires.

Comme l'a dit Mme JOBERT-FIORE, la situation financière de notre ville est saine. L'autofinancement demeure important. La marge brute en progression en 2013, s'élèvera à environ 3,2 millions d'euros. Et le niveau d'endettement est raisonnable, au regard des investissements annuels substantiels. Il reste 2,5 fois inférieur à la moyenne des collectivités de la même strate. Être contributeur pour 102 700 euros au FPIC en 2014 est plutôt un signe de cette bonne santé de notre collectivité.

Au regard de cette situation, et malgré la baisse des dotations ou compensations. Je résume : la DGF, -86 000 €, le fonds de compensation, -15 000 €. Et l'augmentation de certains prélèvements : le FPI +37 000 €, la TVA +22 000 € et la loi SRU +168 000 €, nous pensons indispensable de stabiliser les taux d'imposition communaux. La revalorisation des

bases de 0,9% et leur évolution physique, compensera partiellement ces charges supplémentaires et baisses de recettes. La marge brute sera peut-être réduite, mais vu son montant 2013, cela n'est pas rédhibitoire.

En cette période difficile, la place et le rôle des associations sont essentiels, dans le cadre du maintien de la cohésion sociale et de la lutte contre les inégalités. Le soutien financier de la ville est indispensable pour leur permettre de poursuivre leur rôle d'acteur de service public : petite enfance, maison de quartier, etc., d'éducation populaire, d'initiative pour l'épanouissement et l'émancipation de chacun. A travers l'accès à la culture, aux sports, la pratique artistique, la protection de l'environnement.

Nous estimons que la stabilisation d'enveloppe des subventions ne doit pas être une fin en soi. Il faudrait plutôt affiner la connaissance des objectifs, du rôle et des besoins de chacune d'entre elles, avancer dans l'élaboration de contrats d'objectifs, et privilégier celles qui interviennent en direction des populations les plus fragiles et précaires.

Au-delà du soutien indispensable aux associations caritatives, des moyens accordés au CCAS, nous devons à notre niveau, agir sur les causes, et non seulement les effets des inégalités. Et pourquoi ne pas l'envisager au niveau d'une coopération intercommunale, à renforcer dans des domaines tels que l'emploi, ou la santé, par exemple.

En France, un tiers des personnes pauvres sont des enfants. Des actions pérennes dans le domaine de la petite enfance, de la réussite scolaire en maternelle et primaire, du contenu des activités périscolaires, sont des leviers prioritaires à nos yeux, pour réduire les inégalités, et combattre les effets de la pauvreté. Cela a certainement un coût, que nous pouvons absorber sans difficulté majeure. Les activités périscolaires, pour rappel, auront un impact financier sur un seul trimestre en 2014.

Dans ces domaines de la jeunesse et de l'emploi, ce que la société ne fait pas maintenant, nous coûtera beaucoup plus cher dans le futur. Soutenir de façon plus volontariste l'accès des jeunes à l'emploi, aux bourses municipales, suivre leurs parcours. Et pour les acteurs de l'insertion, en consolider les dispositifs est un axe à amplifier. Pour nous, il s'agit, au-delà de l'aspect humain, d'investissements prioritaires donnant du sens à notre société fragilisée par la crise. A nos yeux, maintenir l'existant n'est pas un objectif suffisant, quand l'existant de certains se dégrade et les relaie durablement aux marges de notre société.

Dans cette perspective de mieux répondre aux besoins sociaux, une baisse modérée de la marge brute, et donc de l'autofinancement, nous semble possible, sans mettre en cause nos capacités d'investissements. Concernant ceux-ci, nous partageons la nécessité de réaliser les principaux projets initiés par la ville (maison de quartier des Collonges, médiathèque) comme nous l'avons souvent exprimé, le recours à l'emprunt pour financer des équipements nouveaux nous apparaît cohérent avec une bonne gestion de la dette.

D'autre part, il nous semble indispensable d'étudier rapidement des réponses apportées à des besoins exprimés depuis longtemps. Par exemple, dans le domaine de la restauration scolaire et dans celui de la constitution de réserves foncières, destinées aux bailleurs sociaux. Nous ne pouvons attendre la réalisation de projets majeurs envisagés par le Grand Lyon (urbanisation de Sainte-Eugénie, de l'entrée Est de notre ville) pour résorber notre déficit de logements sociaux dont le taux stagne depuis des années à 17 % environ. La loi va nous imposer un taux de 25 %, et la pénalité prévue en 2014 s'élève à 168 000 €. C'est la conséquence, Monsieur le Maire, de votre inertie et de votre manque de volontarisme et d'exigence vis-à-vis des promoteurs depuis deux mandats. Même si quelques progrès ont été réalisés dernièrement.

En comparaison, dans la même période, la ville de Lyon, avec une majorité de Gauche plurielle, est passée de 17 % à 24 % de logements sociaux et se donne l'objectif d'atteindre 30 % à la fin du prochain mandat. On pourrait aussi donner l'exemple de la ville de Rennes, qui développe une politique exemplaire dans ce domaine, et qui montre que lorsque l'on veut, on peut.

En conclusion sur ce débat d'orientation budgétaire, nous disons « oui » à la stabilité des taux d'imposition, « oui » à la réalisation des équipements nouveaux dans le tuyau, « oui » à des moyens supplémentaires pour l'accompagnement et la réussite de notre jeunesse, « oui » au soutien à la vie associative et à une politique culturelle visant à renforcer la cohésion sociale, et combattre les inégalités.

J'en ai terminé sur notre intervention sur le DOB. Je voudrais simplement ajouter quelques mots, puisque M. le Maire, légitimement va conclure ce Conseil Municipal. Je voulais le faire après le débat, mais je voudrais vous dire, chers collègues, qu'au terme de ce mandat, je

voudrais évoquer en quelques mots ce qui a guidé la conduite et l'action de notre groupe, tout au long de ces six années.

- Affirmer nos valeurs, nos convictions, et la nécessité urgente d'agir pour une société plus juste et solidaire où le « mieux pour tous » l'emporte sur le « plus pour quelques-uns » et le « chacun pour soi ».
- Demeurer fidèles aux électeurs qui nous ont accordé leur confiance, et rester cohérents dans notre comportement et nos décisions, avec leurs attentes, l'intérêt général et nos valeurs de gauche.
- Être une opposition attentive, responsable, exigeante, sans complaisance, mais constructive.
- Faire vivre au sein du Conseil Municipal un véritable débat, parce que la démocratie n'a rien à gagner avec un consensus mou, ou à la confusion des genres.
- Travailler avec assiduité dans les Commissions, les groupes de travail, et apporter nos réflexions et propositions sur les différents dossiers et projets développés.

Nous sommes heureux et satisfaits d'avoir contribué à certaines réalisations, nouveaux services ou équipements, améliorant le vécu de nos concitoyens.

Je remercie les divers services municipaux et le personnel pour leur disponibilité, la qualité de leur travail, leur engagement au service de nos concitoyens.

Je vous remercie aussi chers collègues pour votre écoute, le travail accompli en commun, et les rapports respectueux que nous avons su établir entre nous dans nos différences et nos convergences.

Je souhaite bonne chance à la future équipe, qui aura la responsabilité de gérer notre commune. Et j'espère qu'elle saura poursuivre dans cet état d'esprit les relations entre les divers groupes représentatifs émanant du choix prochain de Saint-genois. Je vous remercie de votre attention. »

**M. MILLET :** « Je vais tout d'abord répondre à M. PANTAZIAN concernant son intervention sur le logement social. Effectivement, vous avez cité des exemples de la ville de Lyon, qui a libéré beaucoup de fonciers, par exemple pour construire de nouveaux quartiers. Je crois qu'à maintes reprises nous avons évoqué le fait que l'idée n'est pas non plus de reconstruire des quartiers, comme cela a pu être fait dans les années 60-70. La politique que l'on mène, et je crois que vous l'avez notamment souvent souligné lors des Conseils Municipaux en félicitant mon collègue Alain GONDET, sur le fait que nous intervenons au niveau des promoteurs, pour renforcer le social.

J'ai un seul exemple à vous donner, sur la parcelle qui a été libérée dans le cadre du PUP Darcieux Collonges sur 100 logements : il y aura 30 % de logements sociaux. Je crois que l'on ne peut pas nous taxer de manque de volontarisme sur ce point. C'était simplement une petite remarque par rapport cette intervention.

Je voulais répondre aussi à M<sup>me</sup> PRINCE, sur quelques points. Sur les associations, j'ai bien entendu vos conseils. Simplement, j'ai l'impression que c'est effectivement ce que l'on pratique depuis de nombreuses années. A titre d'exemple, je crois que nous avons porté de nombreuses fois des baisses de subvention d'associations, qui justement avaient des politiques de gestions qui n'étaient pas forcément rigoureuses, et qui ne correspondaient pas non plus en termes d'équité à ce que l'on souhaitait. Certains de mes collègues seraient plus à même que moi pour en parler. Nous avons l'exemple de la crèche "Pom' Cerise", avec qui nous n'avons pas hésité justement à inciter à une politique forte de réduction des dépenses. Nous n'avons pas hésité à porter ce dossier, comme nous avons porté celui du CLESG. Je crois d'ailleurs que vous nous avez soutenus, en votant généralement les baisses de subvention que l'on proposait. Je pense aussi à l'association d'aide à domicile. Je crois que nous avons un vrai souci de la gestion de l'argent public.

Je rejoins M. PANTAZIAN sur ce point : le but n'est pas forcément de baisser une enveloppe d'une manière complètement forfaitaire, en disant : "tout le monde a -10". L'objectif est de se dire : "Est-ce que l'argent que l'on donne est utilisé à bon escient ?" Je crois que l'on peut tout à fait proposer des baisses de subventions ou au contraire, aider plus certaines qui ont des projets, qui sont aussi complémentaires dans les projets de la ville. Je crois qu'en termes de culture, M<sup>me</sup> TIRTIAUX a maintes fois évoqué aussi le projet culturel de la ville. On peut aussi soutenir les associations qui s'inscrivent dans ce projet d'accès à la culture. C'est simplement ce que je voulais dire, au niveau des associations.

Après, vous avez évoqué les désamours pour la politique. Cela vient peut-être aussi un peu de cela. Quand on promet n'importe quoi, quand on promet des choses irréalistes, bien sûr

que les gens ne vous suivent plus, c'est normal. Nous avons essayé de proposer des choses qui soient réalisables, qui soient conformes aussi aux attentes des Saint-genois. En travaillant par exemple sur les besoins sociaux de notre territoire. On ne peut pas forcément tout faire, c'est vrai, on fait des choix. Je pense qu'on les assume, et que l'on essaie de satisfaire le plus grand nombre.

Je pense que vous pouvez le voir aussi dans les choix que nous avons faits au niveau des investissements. Pour essayer de satisfaire le plus de Saint-genois, tout en maintenant des impôts sans hausse.

Pour finir, sur l'attractivité de la ville. Effectivement, vous avez dit que l'on peut tout faire dire aux sondages et aux classements. Moi simplement l'attractivité, je ne la juge pas forcément sur une note. Je pense qu'il suffit de se promener dans Saint-Genis, de voir les commerces, par exemple. Il me semble que nous avons des commerces attractifs, des entreprises attractives, un réel dynamisme. Le dimanche quand on se promène sur le plateau, que nous avons maintenu comme réserve agricole et aussi pour la pratique loisir, il suffit de voir le nombre de personnes qui s'y promènent. Je pense que notre commune est attractive. Malheureusement, on ne peut pas satisfaire tous les Saint-genois qui demandent aussi à venir se loger sur notre commune. Si vous étiez sollicités comme M. le Maire et moi-même plusieurs fois par semaine par des personnes qui veulent venir s'installer sur Saint-Genis, vous comprendriez que notre commune est attractive. »

**M. GUOUGUENI :** « Si vous le permettez, j'aimerais répondre à M<sup>me</sup> PRINCE sur les différentes questions. Je vais commencer par répondre sur la question des associations et je vais compléter ce qu'a dit M<sup>me</sup> MILLET. En six ans, vous avez pu constater que toutes les structures associatives ont été reçues en commission. Elles ont fait l'objet d'un travail sur des éléments objectifs. Effectivement, il s'avère que pour certaines structures, il y a eu quelques éléments que nous avons revus, dans le cadre d'un vrai travail de partenariats et d'échanges.

Simplement pour évoquer la question des associations, puisque nous sommes sur un bilan : vous parliez des avantages au niveau des structures. Il faut aussi évoquer ce que l'on ne met pas forcément en lumière, M. PANTAZIAN en a parlé : on a évoqué les bourses municipales jeunes. Pour le coup, vous êtes suffisamment bien placée pour le savoir - étant membre du jury - : à peu près 85 jeunes ont bénéficié de cette bourse municipale. La contrepartie, c'est une implication dans les structures associatives. Cela, c'est un petit plus à la fois pour la structure associative, mais aussi pour le jeune qui pour certains n'aurait pas franchi la porte d'une structure associative, s'il n'y avait pas eu ce dispositif-là.

Société civile, politique, intérêt général : oui, moi je suis animé par l'intérêt général. Oui, je ne fais pas de la politique politicienne. Ensuite, il n'a jamais été dit que les élus que nous sommes - j'implique tout le monde - on faisait tout sur la ville. Bien entendu que les services font un travail énorme, exceptionnel, sur les orientations qui sont les nôtres. Je voulais juste rétablir certains éléments. »

**J-C. DARNE :** « Sur l'allusion qui a été faite pour les associations et les attributions de subventions, je pense que pour le domaine qui vous concerne, et pour en avoir discuté et débattu longtemps avec vous : les subventions que l'on distribue aux associations sportives vont bien souvent à des jeunes un peu défavorisés. Je parle surtout des sports collectifs. Et les sports collectifs à Saint-Genis Laval, nous n'avons vraiment pas à en rougir, parce que nous avons les cinq sports de ballon, et ce ne sont pas toutes les villes qui peuvent se le permettre. Je suis très satisfait du résultat et de l'éducation qu'ils peuvent apporter aux jeunes.

Dans les sports individuels, on peut s'apercevoir aussi que dans les quartiers, notamment en boxe, et vous pouvez lire les résultats dans les journaux : il y a des résultats très intéressants, et des subventions qui sont vraiment raisonnables par rapport à ce que je côtoie et ce que je vois dans les villes voisines. Je suis très satisfait des efforts que font les bénévoles dans Saint-Genis-Laval sur les associations sportives, et des résultats qui s'en suivent.

**Y. GAVALT :** « Juste pour amener quelques exemples supplémentaires, en particulier en matière d'attractivité économique. Quand on voit au service économique toutes les demandes d'entrepreneurs qui souhaitent trouver un terrain pour pouvoir construire un bâtiment, un local pour s'y installer et que malheureusement nous ne pouvons pas répondre, puisque nous manquons de foncier et de bâti pour leur donner satisfaction. Je puis vous

*assurer que c'est quotidiennement que nous avons de telles demandes que nous ne pouvons pas satisfaire, malheureusement.*

*En revanche, lorsqu'il nous est possible de pouvoir les satisfaire, nous mettons les moyens. Nous travaillons sur des dossiers en particulier, pour faire en sorte que des entreprises qui sont nées à Saint-Genis Laval, qui se développent sur Saint-Genis-Laval, puissent demeurer sur Saint-Genis-Laval, et n'ont pas à être obligées de partir dans les communes environnantes. Nous avons quelques exemples où les chefs d'entreprise nous disent "nous voulons rester sur Saint-Genis Laval".*

*De la même manière, M<sup>me</sup> MILLET faisait remarquer que l'on entend certains conseils, mais c'est ce que nous faisons au quotidien. Vous parliez de la lutte contre la précarité, contre le chômage, et de travailler en intercommunalité. Je vous ferai remarquer encore une fois que le "chrono des commerciaux" est une opération en partenariat avec les villes voisines, et avec Pôle Emploi en particulier. Comme chaque année, c'est un succès, puisque les entreprises sont présentes, et que les candidats à l'emploi sont aussi très présents. Ils nous disent à chaque fois la satisfaction des candidats, des profils qui sont venus candidater. Comme chaque année, nous allons voir des emplois en CDI. Ceci nous encourage.*

*Pour répondre à M<sup>me</sup> PRINCE : il n'y a pas de faux optimisme dans la manière dont nous menons notre action à Saint-Genis-Laval, en partenariat avec les villes voisines et différents organismes et institutions. Pas du tout. Mais il y a effectivement un volontarisme pour pouvoir faire avancer les choses. Il est vrai, très modestement, que lorsque nous pouvons mettre la main à la pâte et agir - souvent de manière discrète - les choses avancent. Personnellement, je me méfie des grandes déclarations, il vaut mieux regarder les faits. Comme le disait M<sup>me</sup> MILLET : interrogez les gens et discutez, les faits parlent. »*

**G. PEYRERON :** « *Oui, M<sup>me</sup> MILLET a raison, par moment vous essayez de faire des efforts sur le logement social. Vous prenez un exemple où il y a 30 %. C'est bien, mais la réalité est crue : actuellement sur Saint-Genis-Laval, nous sommes à 17 %. Et si l'on doit être pénalisés l'année prochaine de 168 000 €, c'est que nous ne sommes pas à 25 %. La difficulté est d'arriver à ce chiffre-là. Vous pouvez le prendre comme vous le voulez : la ville de Lyon l'a fait. Elle est partie à peu près au même niveau que nous, et elle l'a fait. Et elle propose de passer à 30 % dans son prochain programme. C'est une autre difficulté. Il y a des moyens plus importants. Même avec 30 % actuellement dans les programmes qui se développent, on n'arrivera pas au taux de 25 % de logements sociaux sur Saint-Genis Laval. »*

**M. GUOUGUENI :** « *Simplement pour répondre, parce que vous évoquez l'exemple de la ville de Lyon. Très honnêtement, si on fait référence à l'honnêteté intellectuelle, il n'y a pas les mêmes potentiels. Quand on regarde un quartier comme la Confluence, Gerland, le Carré de soie, le potentiel est là.*

**M. le MAIRE :** « *Merci de cette précision. Le débat d'orientations budgétaires se conclura lors du budget 2014. J'ai essayé d'écouter et d'entendre les uns et les autres. Effectivement pour la Gauche, on a une ville en bonne santé, avec des marges de manœuvre qui seraient même importantes. Je vois plutôt un bon signe.*

*Pour la Droite, c'est une ville qui serait très impactée économiquement avec la crise. C'est un budget qui serait dans un optimisme béat. Ce sont deux positions un peu opposées.*

*Enfin, il y a la majorité qui conduit cette ville depuis six ans, tous les jours, au quotidien. Elle a proposé une juste mesure, à la fois en gestion budgétaire et en réalisations. Sur les orientations, on voit bien que l'on se profile vers une réduction des dotations pour les années à venir. Nous souhaitons avoir une stabilisation des impôts, mais tout le monde la partage. Mais en même temps, tout le monde veut plus de tout. Aussi c'est un peu compliqué parce que faire plus avec moins, c'est un peu compliqué et à un moment, il faut faire des choix.*

*Moi, je m'arrêteraï plutôt sur des atouts qui sont importants pour l'avenir de notre ville, et pour l'avenir de l'ensemble des acteurs de notre commune. Nous sommes une ville qui est partie prenante du dynamisme de l'agglomération lyonnaise, qui est la deuxième en France qui garde la croissance. Cette situation est importante. D'ailleurs, une parole présidentielle disait « on va inverser la courbe du chômage », c'est un peu long à venir. Celle de Saint-Genis-Laval a commencé à s'inverser. Faiblement, -1 % sur les chiffres du mois de décembre, cela ne représente pas beaucoup de monde. Néanmoins c'est un signe, parce qu'il y a un croisement des activités économiques, un croisement des acteurs, une synergie, un*

partenariat. J'y vois plutôt un signe positif.

Cette agglomération est dynamique, nous en faisons partie. Nous voyons aussi que nous avons un atout important, c'est le développement du site hospitalier de Lyon Sud, qui va générer de l'activité économique, qui va générer également un certain nombre d'équipements intéressants pour notre commune. Un autre atout : l'arrivée du métro à l'horizon 2018-2020. Certains en ont peur, mais on sait que toutes les villes qui ont récupéré des lignes de transport en commun en site propre sont dans une dynamique intéressante. A la fois pour les habitants, mais également pour la richesse commune et globale de l'agglomération.

Et puis, nous avons quand même une commune de 21 000 habitants. Il y a plus de 10 000 emplois, 850 entreprises, des demandes d'implantation tous les jours, des sièges nationaux qui s'implantent. Certains, avant de parler, devraient quand même faire un tour du terrain. C'est un tissu économique qui est riche et varié, qui permet d'avoir, Mme PRINCE, une vue positive de l'avenir, et pas un optimisme béat. Je ne suis pas de ceux qui sont d'un optimisme béat. Je regarde les réalités.

On voit aussi que nous avons des enjeux qui sont importants pour l'évolution de notre ville. C'est-à-dire qu'il faut que l'on conserve nos équilibres du territoire. D'abord pour bien vivre, un cadre de vivre agréable, cela me semble important. Mais aussi, nous développons un certain nombre de popularités dans les quartiers. Un certain nombre de projets urbains qui font que cette ville se tisse et sera en cohérence. C'est exactement la cohérence que nous avons dans les projets lancés.

Nous n'avons pas à raisonner à l'aune d'un mandat. Quand on est élu, on regarde un peu plus loin. C'est-à-dire que quand on implante un équipement, on réalise un projet urbain qui accompagne une mutation, qui améliore le cadre de vie des habitants et qui apporte des services. Mais on le fait aussi en fonction de nos moyens.

L'autre point important, c'est que l'on voit bien que l'on n'est plus aujourd'hui dans une action autour de notre clocher, et cela, c'est une évolution. Même si on veut préserver notre identité, on se rend bien compte que l'enjeu de demain, c'est la construction de la métropole parce que c'est une simplification administrative, contrairement à ce que certains disent, et qui permettra d'avoir une synergie sur un certain nombre de sujets.

On voit bien que Saint-Genis Laval doit se penser dans l'ère urbaine et anticiper aussi ses capacités financières, au regard d'évolutions institutionnelles. Oui, effectivement, il y a des impacts qui seront importants à prendre en compte, et qu'il faudra compenser par une augmentation des bases physiques (je n'ai pas dit des impôts). Mais en même temps, de pouvoir maîtriser l'ensemble des coûts de fonctionnement. Les chiffres étaient éloquentes : nous avons maîtrisé nos chiffres de fonctionnement sur les années précédentes.

Quand on est sur une décennie à peu près, et que l'on n'est pas encore au pied du mur, c'est que les choses ne se déroulent pas si mal que cela, parce que l'on se fait vite rattraper par la réalité, quand on a une mauvaise gestion.

Et puis, certains l'ont souligné, une situation financière saine de la ville, malgré un contexte de diminution des aides de l'État et une hausse des transferts, j'en ai parlé. Une baisse des dotations de l'État, une hausse des prélèvements, de nouveaux services à financer, comme les rythmes scolaires. Oui, nous avons les moyens, et l'énergie surtout, pour trouver des solutions qui permettent de répondre à la fois à ces obligations et, parfois, à ces nouveautés que nous devons accompagner avec enthousiasme, parce que c'est une évolution des choses.

En conclusion pour ce débat d'orientations budgétaires, trois grandes orientations :

- une stabilité fiscale. Sur dix ans, l'augmentation n'a été que de 1 % sur le taux de la taxe communale. Nous allons construire nos budgets et nos équipements en fonction de cette volonté ;
- un maintien de l'autofinancement, parce que c'est le nerf de la guerre. C'est ce qui permet de réaliser un certain nombre de choses, sans avoir un recours important à l'emprunt ;

- une poursuite de l'investissement à travers les différents équipements que nous avons engagés.

*Je crois que nous avons pour ce débat d'orientations budgétaires trois grandes orientations qui fixent la continuité des projets engagés et d'autres à venir, que nous pourrions prendre en compte. La ville a la capacité de réagir à de nouvelles configurations extérieures. C'est bien les atouts que nous avons donnés, c'est bien le travail que nous avons fait pendant ces dernières années, pour répondre à l'avenir, et répondre aux préoccupations des Saint-Genois ».*

Le Conseil Municipal procède au vote :

### LE CONSEIL PREND ACTE

#### 11 - PERSONNEL COMMUNAL

##### Modification de l'état des postes

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs afin de prendre en compte la volonté d'un agent de réduire son temps de travail de 80% à 50%, en accord avec les différents responsables hiérarchiques.

Le dispositif de temps partiel ne s'appliquant pas au recrutement de temps non complet (situation initiale de l'agent), il convient de créer un poste d'éducateur principal de Jeunes Enfants à temps non complet de 50%. Le poste ouvert à 80% perdure afin de permettre à l'agent de revenir éventuellement à son temps de travail initial.

Il convient de créer :

- un poste d'Éducateur principal de Jeunes Enfants sur un poste à temps non complet de 50%

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs Budgétaires au 25/02/2014	Dont TNC
<b>SECTEUR SOCIAL</b>								
Éducateur principal de jeunes enfants	B	2	2	1	0	1	3	2

Le Conseil Municipal procède au vote :

### LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

**M. le MAIRE :** « *Le dernier ordre du jour est toujours un moment un peu solennel, voire un peu d'émotion. Notamment celle par rapport à la disparition de Denis LAFAURE., mais c'est un moment important, parce que qu'elles qu'aient été les positions des uns et des autres, nous avons travaillé ensemble, nous nous sommes vus dans des réunions, nous avons partagé, nous avons échangé, nous n'avons pas toujours été d'accord, mais c'est bien le but d'un Conseil Municipal.*

*Je voulais, en tant que Maire, remercier l'ensemble des 33 élus au Conseil Municipal, en associant bien entendu Denis LAFAURE, pour le travail qui a été fait dans l'intérêt général de la ville. Ce qui nous a guidés, c'est cette ligne de conduite. Je trouve cela plutôt réconfortant, à un moment où il y a une défiance de la politique. Mais quand on parle de*

*défiance, je crois qu'il ne faut pas trop en parler comme cela a été dit tout à l'heure, parce que je crois que les citoyens ont encore confiance dans leurs élus de proximité. C'est ceux qu'ils peuvent voir, à qui ils peuvent faire remonter un certain nombre de choses. Donc je ne partagerai pas ce qui a été dit tout à l'heure.*

*Certains de nos collègues élus ont choisi de ne pas se représenter. Je voudrais les remercier vivement, parce que c'est une décision parfois difficile à prendre, parce que quand on est investi, c'est aussi une forme de passion, une forme d'engagement. Certains ont choisi de ne pas se représenter en position éligible, c'est-à-dire d'accompagner, c'est un engagement politique ou de ville, mais en même temps, ils apportent un soutien à leurs collègues. Toutefois, ils ne seront pas là la prochaine fois, donc je voudrais les remercier particulièrement et chaleureusement.*

*Nous aurons l'occasion de leur rendre un hommage dans des lieux différents et à un moment différent. J'aurai quand même ce soir une mention particulière pour le doyen de cette Assemblée. Dans la position où il est, on est sûr d'une chose, c'est qu'il ne présidera pas en tant que doyen le prochain Conseil Municipal. Je voulais le dire, il s'agit de Pierre ZACHARIE. Je sais que pour lui, c'est aussi un grand moment d'émotion. Il a pris déjà d'autres fonctions ailleurs. Il restera près de la ville, il fera certainement des petites choses. Merci à lui de son investissement.*

*Mon cher Pierre, tu ne pourras pas présider comme en 2001 et 2008 le conseil municipal, mais on sait que tu seras avec nous. Je vous souhaite une belle campagne, dans la sérénité, je vous l'ai déjà dit parce que globalement, à Saint-Genis Laval, le débat démocratique est entre gens de bonne compagnie. Parfois, il y a quelques noms d'oiseaux qui dépassent les pensées, ce n'est pas très grave. C'est un peu l'agitation des trois dernières semaines. Nous aurons bien sûr la confrontation des bons amis, qui est naturelle. Sachons la garder à la hauteur des gens de qualité de ce Conseil Municipal. Et avec qui nous avons partagé des moments à la fois agréables, des moments plus difficiles, des fois des peines, des joies aussi.*

*Je vous souhaite une très bonne continuation aux uns et aux autres. Merci à vous. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 27/02/2014  
Le Maire de Saint-Genis-Laval  
Roland CRIMIER